



## CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

### Procès-verbal de la séance du lundi 10 décembre 2018

A 19h30, **Charles-Edouard Bonny**, Président du Conseil, ouvre la séance.

54 membres sont présents, 23 membres sont excusés, 4 membres sont absents.

(81 membres au total)

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Démissions, admissions / assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du lundi 1er octobre 2018.
4. Communications du bureau du Conseil Général.
5. Adaptation des indemnités des membres du Conseil Général.
6. Préavis municipal n° 08/2018 – Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – zone de Payerne – STEP régionale « L'Eparsse ».
7. Préavis municipal n° 09/2018 – Demande de crédit pour la construction d'un nouveau débarcadère.
8. Préavis municipal n° 10/2018 - Budget communal – Année 2019.
9. Communications de la Municipalité.
10. Propositions individuelles et divers

**Le Président** souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général présents ce soir, à la Municipalité incorpore, à Madame Sylviane Cattin greffière municipale et Monsieur Michael Rotzetter boursier, ainsi que Messieurs Georges Roulin Ingénieur du bureau CFA, Bernard Gret Ingénieur du bureau CSD. Il salue également la présence de Madame Delphine Francey journaliste au journal « La Liberté » et à Monsieur Pierre Köstinger, journaliste au journal « la Broye ».

#### **Point 1** Appel

La secrétaire procède à l'appel par ordre alphabétique. 54 membres sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer, selon l'article 47 du règlement du Conseil Général de Chevroux

#### **Point 2** Démissions, admissions / assermentations

Aucune demande d'admission ou de démission n'a été adressée au Président.

### **Point 3 Procès-verbal de la séance du lundi 1er octobre 2018**

Comme un exemplaire du procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation, personne n'en souhaite la lecture. **Madame Françoise Marcuard** demande que son intervention au point 9 soit modifiée comme suit : demande que la Commune se préoccupe de mettre des amendes aux véhicules qui stationnent le long de la route qui borde le terrain de football, compte tenu du panneau d'interdiction de stationner. Pour le reste, il est approuvé par l'assemblée.

### **Point 4 Communications du bureau du Conseil général**

Communication n° 1 : Votation fédérale du dimanche 25 novembre 2018

objet 01 : «Initiative pour les vaches à cornes». Refusée par 102 non / 66 oui.

objet 02 : «Initiative pour l'autodétermination». Refusée par 112 non / 59 oui.

objet 03 : «Base légale pour la surveillance des assurés». Acceptée par 96 oui / 76 non.

Taux de participation moyen 47,37%.

Communication n° 2 : Commission culturelle

Suite à la démission de Madame Mathilde Annen, **Madame Martine Roux** se propose pour la remplacer dès le 1er janvier 2019, sous les applaudissements de l'assemblée.

Communication n° 3 : Conseil général 2019 (agenda)

Le Président informe les conseillers des prochaines dates des séances du Conseil général pour 2019

- Lundi 25 mars 2019 Séance I
- Lundi 24 juin 2019 Séance II
- Lundi 07 octobre 2019 Séance III
- Lundi 09 décembre 2019 Séance IV

### **Point 5 Adaptation des indemnités des membres du Conseil général**

Le Président présente sous forme de tableau la nouvelle proposition des indemnités du bureau du Conseil général. Il explique que les montants datant de 2012 ne sont plus adaptés aux conditions actuelles. Il préconise pour une adaptation à un taux horaire selon la proposition ci-dessous:

- |  |                    |
|--|--------------------|
| • Jetons de présence par séance                    | Fr. 10.-           |
| • Commission par séance                            | Fr. 25.- / heure   |
| • Scrutateur par votation                          | Fr. 25.- / heure   |
| • Autres spécificités et de cas en cas             | Fr 25.- / heure    |
| • Indemnité annuelle Président du Conseil général  | Fr. 1'000.-        |
| • Indemnité annuelle Secrétaire du Conseil général | Fr. 1'000.-        |
| • Indemnité kilométrique                           | comme Municipalité |

Le Président met en discussion la proposition.

**Madame Françoise Marcuard** propose d'augmenter le prix horaire à CHF. 30.00.

**Monsieur René Bonny** souhaite que l'indemnité de la secrétaire soit de CHF. 1'200.00.

Compte tenu de ce qui précède, le **Président** soumet l'objet à un

**1<sup>er</sup> amendement** concernant le tarif horaire de CHF 30.00. Votations : 4 oui / 42 non / 8 abstentions, refusé par la majorité.

**2<sup>ème</sup> amendement** concernant l'indemnité de la secrétaire à CHF 1'200.00. Votations : 2 oui / 52 non / 0 abstention / refusé par la majorité.

**Le Président** soumet donc en votation le nouveau tableau des indemnités tel que proposé par le bureau du Conseil. Accepté à l'unanimité.

**Point 6 Préavis municipal no 08/2018 – Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – zone de Payerne – STEP régionale « L'Eparse ».**

**Le Président** donne lecture du préavis n° 08/2018, puis passe la parole à **Monsieur Sylvain Thévoz** rapporteur de la commission qui a étudié le préavis.

**Monsieur Georges Roulin**, ingénieur du bureau CFA (bureau d'appui au projet du Comité de pilotage) nous donne un aperçu détaillé au moyen d'une présentation au beamer sur la future STEP régionale L'Eparse. Les points traités sont : l'historique de l'Eparse, les coûts, les statuts, la planification des étapes jusqu'à sa réalisation. Ce document est à disposition des conseillers au bureau communal auprès de la secrétaire.

Comme le souligne le rapport de la commission, le suffrage accordé aux communes, basé sur la population effective en lieu et place de « l'équivalent habitant » utilisé pour la clé de répartition des coûts, n'est pas intéressant pour notre commune. Il soulève également la question de la participation éventuelle aux charges de L'Eparse dans les droits de boucle du port. Sur ce dernier point, **Monsieur Jean-Daniel Curchod Syndic** répond qu'elles sont déjà comprises dans d'autres revenus tels que le parking, le camping.

La question est soulevée sur le récent refus de la commune de Montagny d'adhérer à ce projet et qui, de ce fait, diminue le nombre d'habitants de 24'000 qui donnait ainsi le droit à une subvention.

Qu'en est-il alors de cette subvention demande **Monsieur Eric Bonny-Hurni** ? **Monsieur Georges Roulin** n'est pas inquiet. En effet, l'augmentation constante des habitants dans le pôle concerné devrait couvrir, dans les années à venir, la défection de Montagny et de ses villages avoisinants.

**Madame Véronique Gut-Lacôte** revient sur le calcul des suffrages en cas de demande de modification des statuts. En effet, le nombre de suffrages pour Payerne et Estavayer-le-Lac pourrait à lui seul faire basculer le résultat. **Monsieur Roulin** rappelle qu'Estavayer-le-Lac a sa propre STEP et que ce sont les villages qui l'entourent et qui ne sont pas raccordés à Estavayer qui sont concernés par le calcul des suffrages, comme les autres communes.

**Monsieur Eric Bonny-Hurni** demande si les habitants de l'aérodrome sont compris dans le calcul des « équivalents habitants ». La réponse est oui.

**Madame Cordula Oberholzer** demande comment fonctionne une station de pompage ? De Chevroux, une pompe à pression sera installée qui poussera l'eau jusqu'à Grandcour, puis une autre prendra le relais de Grandcour à Payerne.

Comme il n'y a plus de questions, **Monsieur Charles-Edouard Bonny** passe à la votation du préavis: pas d'avis contraire, 2 abstentions, les statuts sont adoptés à la majorité.

Avant de poursuivre la séance, **Le Président** propose aux conseillers de faire une pause d'une minute pour se détendre.

**Point 7 Préavis municipal no 09/2018 - Demande de crédit pour la construction d'un nouveau débarcadère.**

**Le Président** donne une lecture partielle du préavis, à savoir les points suivants: 1 Préambule, 2 Etudes et procédures, 11 Financement et subventions et 12 Conclusions, puis il passe la parole au rapporteur de la commission du port **Monsieur Olivier Duruz** ainsi qu'à **Monsieur Christophe Bonny** rapporteur de la commission des finances.

**Monsieur Bernard Gret** ingénieur du bureau CSD, rappelle que cet ouvrage apportera une réelle plus-value à notre village qui ne subira plus les dessertes impossibles dues à l'ensablement. La création d'une salle d'attente est également un plus. Ce projet va s'inscrire dans le cadre d'une synergie régionale.

**Le Président** ouvre la discussion. **Monsieur Eric Bonny-Hurni** trouve l'investissement élevé pour un passage par jour effectué par la LNM. **Madame Françoise Marcuard** lui donne raison et rappelle qu'à l'époque, le débarcadère était déjà à l'emplacement projeté et que la LNM n'accostait déjà pas, par gros vent. D'autre part, il lui semble qu'une avancée de 104 mètres depuis l'ancienne station de pompage, c'est beaucoup.

**Monsieur Jean-Daniel Curchod** comprend ces remarques. Il explique que par gros vent, tous les ports ont le même problème, même sur le lac Léman.

Depuis 2006, la fréquentation a doublé. Ce débarcadère aura un impact touristique dans le cadre de la mobilité douce soutenue par notre village. La Municipalité va se battre pour améliorer la desserte de Chevroux, quitte à faire appel au canton qui soutient financièrement la LNM. En ce qui concerne l'accès au débarcadère depuis la plage et en raison de la longueur du chemin pour des personnes à mobilité réduite, pourquoi ne pas imaginer un transport électrique qui ne serait mis en service qu'au départ et à l'arrivée des bateaux.

**Monsieur Pierre-Yves Wolf** fait remarquer que l'amortissement de l'investissement est de CHF 25'000.00 par année sur 20 ans alors que le budget pour 2019 prévoit déjà une perte de CHF 40'000.00. Pourrait-on couvrir cet investissement avec les places supplémentaires récupérées lors de la démolition du ponton appartenant à l'armée.

**Monsieur Jean-François Pradervand** rappelle que c'est le prix des boucles qui va diminuer grâce à la récupération de places. Ce dernier comprend déjà le débarcadère dans le cadre de l'aménagement du port. **Monsieur Alexandre Bonny** confirme qu'il s'agit bien d'un financement global.

**Messieurs Raymond Cuany, Jean-Marc Pillonel, Eric Bonny-Hurni** reconnaissent que ce serait vraiment dommage pour le développement de la région de ne pas profiter de cette opportunité.

**Monsieur Jean-David Bonny** demande s'il serait possible d'augmenter la largeur de l'entrée du port ? Pour **Monsieur Gret**, ce n'est pas nécessaire puisqu'un concept contre les turbulences sera installé pour éviter l'ensablement.

**Monsieur Pierre-Yves Wolf** souhaite savoir si la LNM participe au financement du débarcadère. La réponse est non, contrairement à ce qui se passe sur le lac Léman.

**Monsieur Christophe Bonny** informe les conseillers que **Monsieur Michaël Rotzetter** a établi une planification de l'endettement sur plusieurs années et qui paraît supportable pour notre commune.

**Madame Françoise Marcuard** demande à ce que le vote se passe à bulletin secret. **Le Président** rappelle qu'un cinquième des personnes présentes doivent accepter cette manière de faire. Comme elles ne sont que 4, il est procédé à une votation à main levée. Résultat : 41 personnes votent pour, 3 avis contraire, 5 abstentions. La demande de crédit pour la construction d'un nouveau débarcadère est acceptée à la majorité.

#### **Point 8: Préavis municipal no 10/2018 – Budget communal – Année 2019**

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** donne lecture du préavis municipal concernant le budget 2019. Il passe ensuite la parole à **Monsieur Christophe Cuany** rapporteur de la commission des finances. Le Président reprenant les différents points page par page pour d'éventuelles questions.

**Monsieur Pierre-Yves Wolf** constate que les revenus administratifs sont peu élevés. Il remarque également qu'en raison de la péréquation entre commune et canton, certains postes figurent deux fois, 1 fois en produits et 1 fois en charges ceci depuis 2016.

Aucune question n'étant posée, **Le Président** procède au vote. Le budget communal – Année 2019 est accepté à l'unanimité.

### **Point 9: Communications de la Municipalité**

**Monsieur Jean-Daniel Curchod, Syndic**, remercie le Conseil général d'avoir accepté les 3 préavis présentés et pour la confiance qui est témoignée à la Municipalité.

Il répond aux diverses questions posées lors du précédent Conseil général, à savoir :

- installation de bancs supplémentaires: Monsieur Jérôme Schüpbach a compté 25 bancs sur le territoire de Chevroux; il ne devrait pas y en avoir d'autre de prévu.
- circulation autour de l'école : Voir à ce propos l'article sur le Pédibus dans le dernier « Chevroux Nouvelles ».

Réponses à la commission de gestion :

- tailles des haies (voir l'article dans le dernier «Chevroux Nouvelles»): intervention ponctuelle.
- entretien des panneaux d'affichage: c'est fait.
- élagage des arbres le long de l'avenue du Port et déplacement des panneaux «Grande Caricaie»: ces travaux seront entrepris cet hiver. A propos de la taille des arbres et contrairement aux désirs de certains de retrouver une majestueuse allée de peupliers comme elle existait, **Monsieur Alexandre Bonny** souligne que pour le déplacement des bateaux – ceux-ci étant toujours plus imposants – le fait de maintenir les peupliers tels quels est nécessaire.
- comme demandé par la commission de gestion, dorénavant les comptes des diverses associations intercommunales seront transmis par la Municipalité.

Il y a eu des changements de personnel au bureau communal. Madame Sybille Flückiger, démissionnaire, a été remplacée par **Madame Cabra Chuard** de Granges-Marnand depuis le 15 octobre dernier, à 40%.

Au nom de la Municipalité, le **Syndic** remercie le Conseil général pour le travail effectué tout au long de l'année, pour son écoute et sa confiance.

Il remercie également Monsieur le Président du Conseil général qui a mené toutes les séances avec compétence et dans une ambiance sympathique, ainsi que les membres de son bureau qui travaillent dans l'ombre et ne comptent pas leur temps.

A vous tous, la Municipalité vous souhaite de belles fêtes de Noël, une année 2019 pleine de satisfaction et une santé de fer.

### **Point 10 : Propositions individuelles et divers**

**Madame Françoise Marcuard** demande la pose de panneaux d'interdiction de parquer vers les bacs à fleurs et la fontaine (endroit dangereux), afin d'éviter de mettre des amendes. **Monsieur Jacques Mayor** rappelle que la route va être refaite prochainement et que des modifications interviendront à ce moment-là.

**Monsieur Jean-David Bonny** souhaiterait qu'un appareil à recharger les cartes destinées à la déchetterie soit installé à la déchetterie même.

En ce qui concerne la couverture du château d'eau, qui est abîmée et dont les plaques en Eternit tombent, un poste est prévu au budget pour l'enlever. En réponse à **Monsieur René Bonny**, il n'y a aucun danger puisque le château d'eau n'est plus utilisé, il restera tel quel.

**Madame Françoise Marcuard** pose la question de savoir si il ne serait pas utile d'acquérir un camion balayeuse (env. CHF 200'000.00). Il lui est répondu que cela représente un gros investissement alors que l'intervention 2 x par an de celle louée à Payerne revient à CHF 1'000.00/intervention.

**Monsieur Eric Bonny-Hurni** remercie les employés communaux pour avoir remis en état l'entrée du cimetière.

A son tour, **Le Président du Conseil général** remercie la Municipalité pour son travail, la secrétaire et le boursier toujours disponibles, les ouvriers communaux et leurs auxiliaires, le bureau du Conseil dont les membres sont toujours à disposition pour les votations, les membres du Conseil général pour leur fidélité aux assemblées du Conseil. Il souhaite à tous de belles fêtes de Noël et une heureuse année 2019.

Il remercie également les habitants qui ont organisé les fenêtres de L'Avent et ceux qui ont garni leurs maisons de décorations de Noël.

Il rappelle la distribution des sapins de Noël qui a eu lieu le samedi 8 décembre à la déchetterie, au prix de CHF 5.-- destiné à la Bibliothèque intercommunale de Grandcour, Missy et Chevroux.

Il invite toute l'assemblée au caveau communal pour partager un verre et faire honneur aux gâteaux offerts par la commune.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 22.15 h

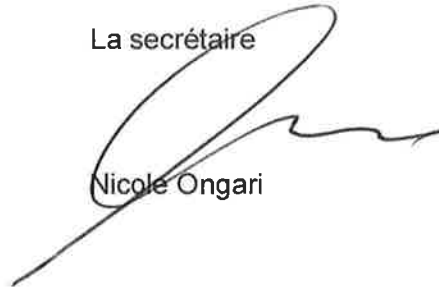
Le Président:



Charles-Edouard Bonny



La secrétaire



Nicole Ongari